
Convention d'engagement réciproque

Adoptée à l'unanimité le 17 décembre 2019

Centre d'action bénévole de Hull

Représenté par _____
(Nom de la coordonnatrice des bénévoles)

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat du Centre d'action bénévole de Hull. Elle est remise à _____.
(Nom du bénévole)

Le Centre d'action bénévole de Hull s'engage à l'égard de _____.
(Nom du bénévole)

- à lui confier le poste et les tâches suivantes :
 - _____
 - _____
- à respecter les horaires et disponibilités convenus avec le bénévole.
- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à organiser des rencontres sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte du Centre d'action bénévole de Hull
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre de sa collaboration comme bénévole.

Le Centre d'action bénévole de Hull pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de à _____ en respectant, dans toute la mesure
(Nom du bénévole)

du possible, un délai de prévenance raisonnable. Soit dans le cas d'une coupure de poste ou dans le cas du non-respect, par le ou la bénévole, des engagements ci-dessous.

_____ s'engage à l'égard du Centre d'action bénévole de Hull:
(Nom du bénévole)

- à coopérer avec les différents partenaires de l'organisme : clients et participants, dirigeants, employés et les autres bénévoles,
- à respecter le fonctionnement de l'organisme et son règlement interne,
- à s'impliquer dans les activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues et prévenir le superviseur en cas d'impossibilité,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation du service des bénévoles et/ou des activités,
- à participer aux réunions d'information et aux ateliers de formations proposés.

_____ pourra à tout moment mettre fin à sa collaboration en
(Nom du bénévole)
respectant, dans toute la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable.

Signée à Gatineau le : _____

Signature du bénévole

Signature de la coordonnatrice des bénévoles